

DEC131424DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Clarisse David, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 131272DAJ portant nomination de Mme Clarisse David aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 28 mars 2013 autorisant la prise à bail pour l'implantation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu le projet de bail pour l'implantation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire dans un immeuble à Rennes, auprès de la société Maverick Promotion, pour une durée de 9 ans à compter du 15 octobre 2013,

DECIDE :

Article 1. – Délégation est donnée à Mme Clarisse David, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la prise à bail pour l'implantation de la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire dans un immeuble à Rennes, auprès de la société Maverick Promotion, pour une durée de 9 ans à compter du 15 octobre 2013.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Alain Fuchs